

جمعية الاعمال الاجتماعية
لمستخدمي المكتب الوطني للمحبوب والقطاني
ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES DES EMPLOYES
DE L'OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL
DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES



AVIS
APPEL D'OFFRES OUVERT N°1-2026

Le 21 août 2026 à 10 heures du matin, il sera procédé au siège de l'Association des employés de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (AOS-ONICL), sis, 3 Avenue My El Hassan, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet le transport des adhérents actifs à l'association des œuvres sociales des employés de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses **en lot unique**.

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés aux bureaux de l'AOS-ONICL, sis au 13 rue Annaba, 5ème étage, annexe ONICL. Peuvent être également téléchargés à partir de l'adresse électronique suivante : www.onicl-aos.ma

Le cautionnement provisoire par lot est fixé à la somme de : **(20.000,00 DH) Vingt Mille Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : (1.000.000,00 DH) Un Million de Dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 21, 22 et 23 du règlement du 26 février 2018, fixant les conditions et les formes de passation des commandes de l'AOS-ONICL, ainsi que certaines règles relatives à leur contrôle et à leur gestion tel qu'il a été publié sur le site web www.onicl-aos.ma.

Les concurrents peuvent, ainsi, soit les :

- 1- Déposer, contre récépissé, au Secrétariat de l'AOS-ONICL à l'adresse susmentionnée ;
- 2- Envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- 3- Remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de la consultation.

Tout changement au niveau du CPS ou du règlement ainsi que tout éclaircissement sera publié au site ou adressé aux concurrents ayant communiqué leurs coordonnées à l'AOS-ONICL.

Pour toute demande de renseignement supplémentaire, veuillez contacter par mail : yousfi@onicl.org.ma./driouach@onicl.org.ma ou par fax : 05 37 76 24 70.

Association des Œuvres Sociales
des Employés de l'ONICL
Président Saïd BOUCHTITI
27 JUL. 2026